

de mise en vigueur

du 9 novembre 2022

LE CONSEIL D'ÉTAT DU CANTON DE VAUD

vu le préavis de la Direction des affaires institutionnelles et des communes

arrête

Art. 1

¹ La loi du 11 décembre 2018 sur l'impôt 2023 (BLV 642.00), publiée dans la "Feuille des avis officiels du Canton de Vaud" du 28 décembre 2018, entre en vigueur avec effet au 1er janvier 2023.

Donné, sous le sceau du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 9 novembre 2022.

La présidente:

C. Luisier Brodard

Le chancelier:

A. Buffat

Date de publication : 15 novembre 2022